

Haute-Saône.**Un véritable zoo à la maison**

Un collectionneur haut-saônois d'animaux exotiques a perdu son bras de fer contre les autorités : une centaine de ses bêtes, « tortues hargneuses », crotale ou autres émeus, ont été saisies hier.

C'est un véritable zoo que les autorités vétérinaires ont découvert au domicile de Michel Depoorter à La Côte (Haute-Saône). Pendant quatre heures, une soixantaine de gendarmes, pompiers, membres de l'Office national de la chasse, du Samu, de la DDASS, de la direction des services vétérinaires de Haute-Saône ainsi qu'un détachement du groupe animalier des sapeurs-pompiers de l'Essonne ont saisi une centaine de bêtes.

Vingt-neuf espèces d'animaux exotiques ont fait partie du voyage, dont des reptiles, notamment un crotale venimeux, des mygales, scorpions, « tortues hargneuses », un caïman, quatre iguanes, des émeus, de nombreux renards roux.

Cet artisan peintre-plaquiste de

45 ans, qui assure s'être formé « sur le tas », menait depuis près de dix ans une bataille contre les autorités judiciaires et administratives afin de conserver ses animaux.

Nourris avec des croquettes pour chiens

La situation constatée par les vétérinaires au domicile de l'éleveur, imprégné d'une odeur pestilentielle, n'est guère brillante : « Une partie des animaux se trouvaient en état de dénutrition, d'autres étaient obèses, faute d'exercice, la plupart semblaient nourris avec des croquettes pour chien, les cages sont insalubres, jamais lavées », témoigne Florence Olivet-Courtois, capitaine vétérinaire du Service départemental d'incendie et de sécurité de l'Essonne.

Que l'éleveur se console. Mis en garde à vue mardi soir, il devait être libéré hier soir et retrouver ses quelque 150 animaux domestiques – fouines, chats, chiens moutons, oies, poules – pas concernés par la procédure.



● Les autorités ont procédé hier à la saisie d'une centaine de bêtes dont des renards roux. (Photo AFP)

EN BREF

RAGE. DEUX NOUVELLES PERSONNES IDENTIFIÉES. 13 jours après le lancement de l'alerte à la rage, les autorités recherchent toujours six personnes et trois chiens susceptibles d'avoir été en contact avec le chien malade décédé le 21 août en Gironde. Hier, une habitante de la région parisienne et sa fille de 15 ans qui avaient croisé le chien contagieux début août au cours d'une étape dans la périphérie de Bordeaux ont pu être identifiées et vaccinées après une enquête dans différents hôtels.

PUBLICITÉ. SFR ET PUBLICIS PAIERONS 2,75 M€ À LUC BESSON. La cour d'appel de Paris a condamné les sociétés SFR et Publicis conseil à verser 2.750.000 euros à Luc Besson et à Gaumont pour avoir utilisé un personnage emblématique du film « Le Cinquième Élément » dans leur dernière campagne publicitaire. « Le personnage du spot et des encarts publicitaires, en reprenant (...) la création originale du personnage de Leeloo, est de nature à créer une confusion dans l'esprit du public (...) », affirme l'arrêt de la cour.

FOURNIRET. MISE EN EXAMEN EN FRANCE D'ICI FIN SEPTEMBRE. Le tueur en série présumé Michel Fourniret devrait être mis en examen d'ici fin septembre pour deux meurtres, ceux de Céline S. et Mananya T., a déclaré hier le procureur de Charleville-Mézières (Ardennes). Fourniret a reconnu avoir tué Céline S., 18 ans, disparue en mai 2000 à Charleville-Mézières et retrouvée morte en juillet 2000 dans un bois de Sugny (Belgique), ainsi que Mananya T., 13 ans, disparue en mai 2001 à Sedan et retrouvée morte en mars 2002 dans la forêt de Nollevaux (Belgique).

VOILE À L'ÉCOLE. EXCLUE DEUX FOIS, ELLE VA EN BELGIQUE. Hilal, une élève de 12 ans exclue des deux collèges publics de Thann (Bas-Rhin) lors de l'année scolaire 2003-2004 parce qu'elle avait refusé d'enlever son foulard islamique, sera scolarisée cette année en Belgique, a-t-on appris hier auprès de son avocate, M^e Nohra Boukara.

MARIAGE GAY. LE MAIRE DE BAGNOLET REFUSE. Le maire de Bagnolet, Marc Everbecq (PCF), a dénoncé hier matin des pressions qu'auraient exercées des élus Verts pour déposer un dossier de mariage homosexuel, et annoncé son refus de célébrer un « mariage illégal ». Les bans d'un mariage homosexuel ont été affichés sur les panneaux de la mairie de Bagnolet (Seine-Saint-Denis) à côté des bans de mariages hétérosexuels, vendredi 3 septembre.

CYCLONE IVAN. LA MARTINIQUE ÉPARGNÉE. Le cyclone Ivan a provoqué d'importants dégâts à Tobago, Grenade et Saint-Vincent emportant des centaines de toits sur son passage. La Martinique a été épargnée. Hier soir, le cyclone poursuivait sa route vers les côtes du Venezuela, où les aéroports du littoral et de Caracas ont été fermés ainsi que vers les Antilles néerlandaises qui sont en état d'alerte.

Randy. D'Ouessant à La Rochelle



● Randy fait le spectacle dans le port de La Rochelle depuis lundi. (Photopqr/Sud-Ouest/Dominique Jullian)

Depuis lundi, un dauphin de 2,50 m a élu domicile dans le port de La Rochelle. Tout laisse à penser qu'il s'agit de Randy qui avait enchanté les baigneurs bretons l'été dernier.

son show devant les célèbres tours du port de La Rochelle. Son entaille de 2 cm sur l'aileron ne laisse aucun doute aux spécialistes sur son identité. Les sapeurs-pompiers de La Rochelle ont tenté de lui faire rejoindre le

large car les gens sautaient à l'eau dans le port pour le caresser alors que la baignade est interdite. Mais l'animal est attiré par les moteurs de bateau et passe son temps à suivre « le bus de mer » entre le vieux port et

le port des Minimes.

L'animal peut être dangereux

Lundi soir, à une heure du matin, il y avait encore des baigneurs dans le port et les bateaux qui rentraient au port ne les voyaient pas. Les pompiers soulignent qu'il s'agit d'un animal et qu'il faut rester prudent. L'animal pesant 300 kg, un coup de queue suffit pour entraîner quelqu'un vers le fond. L'année dernière, Randy s'était attaqué à des enfants et à des plongeurs.

Après la Bretagne, la Charente-Maritime. Souvenez-vous l'été dernier : Randy, un dauphin de 2,50 m, avait suscité la curiosité d'Ouessant à Belle-Ile-en-Mer en s'approchant des côtes et en jouant avec les baigneurs. Depuis lundi, le cétacé fait

Pour en savoir plus sur Randy

- Association qui lutte pour la sauvegarde des cétacés : www.reseaucetaces.org/
- Site belge sur les dauphins, qui suit Randy depuis 2002 : www.dauphinlibre.be/randylbelg.htm
- Groupe d'étude des cétacés du Cotentin : perso.wanadoo.fr/gecc/France/georges/georges_accueil.html

la **Chance** au **Quotidien**

Du 7 septembre au 2 octobre 2004

750 000€*
de **CADEAUX**
à **GAGNER !**

* Pour l'ensemble des titres de la presse quotidienne régionale et départementale



Cette semaine jouez avec

Gagnez au 32 56 **0,34 € / mn** depuis un poste fixe

chaque jour* : et en fin de semaine :

- 1^{ère} CHANCE
- 1 séjour en Polynésie française
 - 4 ordinateurs portables
 - 24 000 € de tickets de jeu de grattage !

1 CITROËN XSARA

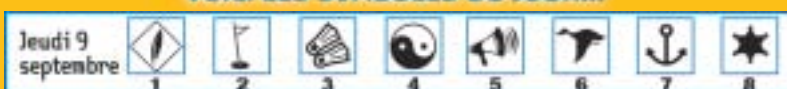
Picasso
2^{ème} CHANCE

**COMMENT JOUER ?**

- 1 Retrouvez le symbole qui est identique à l'un des symboles figurant sur votre ticket de jeu TAC O TAC Gagnant à Vie (il peut être caché sous la zone grattable du ticket).
- 2 Devinez le symbole qui évoque l'univers journalistique.
- 3 Appelez vite le 32 56 pour communiquer ces 2 symboles du jour.
- 4 S'ils sont exacts, vous participez à un tirage au sort et saurez immédiatement si vous avez gagné l'un des lots mis en jeu chaque jour.
- 5 Si vous avez répondu correctement chaque jour (du mardi au samedi) au 32 56 avec le même numéro de téléphone, vous participez automatiquement au tirage au sort de la voiture.

Découvrez le gagnant de la voiture dans l'émission Tac O Tac Gagnant à Vie samedi 20h20 sur **france 3**

VOICI LES SYMBOLES DU JOUR...



Extrait de Règlement : Jeu gratuit sans obligation d'achat organisé du 7/09 au 2/10/2004 inclus en France métropolitaine et ouvert à toute personne majeure à partir du 7/09/2004. Sont à gagner du 7 au 11/09/04 inclus : 1 voiture Citroën Xsara Picasso (18 060€ TTC**) – Gagnant « 2ème Chance » ; 5 voyages de 10 jours pour 2 personnes en Polynésie française (12 000€ TTC**); 20 ordinateurs portables (1327€ TTC**); 6 000 pochettes chance La Française des Jeux (20€ TTC**) – Gagnants « 1ère Chance ». Le règlement du jeu, déposé auprès de Me Marcireau, huissier de justice à Puteaux (92), est disponible sur simple demande écrite à : « Safig- Française des Jeux - La Chance au Quotidien - BP 1813 - 77018 Melun ». Remboursement de la demande au tarif lent en vigueur. Remboursement des frais de participation au jeu (à hauteur d'une demande par jour et par numéro d'appel) en adressant la demande chaque jour à l'adresse du jeu.